

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT VOIRIE RANG SAINTE-GENEVIÈVE

Règlement N° 04-2025

Règlement #04-2025 décrétant une dépense de 2 621 468 \$ pour des travaux de réfection de voirie et de remplacement de ponceaux sur le rang Sainte-Genève et un emprunt de 992 312 \$ pour en payer le coût.

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025, le conseil a adopté par résolution le règlement #04-2025 décrétant une dépense de 2 621 468 \$ pour des travaux de réfection de voirie et de remplacement de ponceaux sur le rang Sainte-Genève et un emprunt de 992 312 \$ pour en payer le coût.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 juillet 2025.

PRENEZ AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 1232, rang Saint-Pierre à Saint-Zéphirin-de-Courval aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Documentation »

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 14 août 2025



Hélène Chassé, *g.m.a.*
Directrice générale et Greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT #04-2025

Je, soussignée, Hélène Chassé, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Aux endroits désignés par le conseil municipal page web et mairie, à compter du 14 août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois d'août 2025.



Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice générale et Greffière-trésorière

